



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION V3

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Marchés relatifs à l'exécution des travaux de création d'une
maison de santé pluridisciplinaire à Gex
Lots n°01 à 18**

Date et heure limites de réception des offres :

Mardi 30 mars 2021 à 12h00

Ville de GEX
77 rue de l'horloge BP 407
01174 Gex

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature	4
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes	5
2.4 - Variantes exigées	5
2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	6
3 - Les intervenants.....	6
3.1 - Conduite d'opération	6
3.2 - Maîtrise d'œuvre	6
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	6
3.4 - Contrôle technique	6
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat.....	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	7
6.1 - Documents à produire	7
6.2 - Présentation des variantes exigées	10
6.3 - Visites sur site	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
7.1 - Transmission électronique.....	10
7.2 - Transmission sous support papier	11
8 - Examen des candidatures et des offres.....	11
8.1 - Sélection des candidatures	11
8.2 - Attribution des marchés	11
8.3 - Suite à donner à la consultation	14
9 - Renseignements complémentaires	14
9.1 – Renseignements complémentaires.....	14
9.2 - Procédures de recours	14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne l'attribution de marchés relatifs à l'exécution des travaux de création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Gex.

Il s'agit de la réutilisation d'un bâtiment existant. Les travaux sont scindés en 19 lots techniques.

Lieu(x) d'exécution :

Rue des Acacias, place du Jura

01170 Gex

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 19 lot(s) : Le lot n°01 bis fait l'objet d'une consultation distincte.

Lot(s)	Désignation
01 bis	DESAMIANTAGE Exécution des travaux de désamiantage
01	CURAGE - DEMOLITION Exécution des travaux de curage et démolition
02	TERRASSEMENTS - VRD - GROS OEUVRE - MACONNERIE Exécution des travaux de terrassements, voirie et réseaux divers, gros oeuvre et maçonnerie
03	CHARPENTE - MUR A OSSATURE BOIS - COUVERTURE - BARDAGE Exécution des travaux de charpente, mur à ossature bois, couverture et bardage
04	ECHAFAUDAGE Exécution des prestations de fourniture et pose d'échafaudage
05	SERRURERIE - METALLERIE Exécution des travaux de serrurerie et métallerie
06	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM Exécution des travaux de menuiseries extérieures aluminium
07	MURS RIDEAUX Exécution des travaux de murs rideaux
08	REVETEMENTS DE FACADES Exécution des travaux de revêtement de façades
09	DOUBLAGE - CLOISONS - FAUX PLAFONDS Exécution des travaux de doublage, cloisons et faux plafonds
10	MENUISERIES INTERIEURES Exécution des travaux de menuiseries intérieures
11	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES Exécution des travaux de revêtements de sols souples

Lot(s)	Désignation
12	CHAPE - CARRELAGE - FAIENCE Exécution des travaux de chape, carrelage et faïence
13	PEINTURE - NETTOYAGE Exécution des travaux de peinture et nettoyage
14	ASCENSEUR Exécution des travaux de fourniture et pose d'ascenseur
15	PLANCHER TECHNIQUE Exécution des travaux de réalisation de planchers techniques
16	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE Exécution des travaux de chauffage, ventilation et plomberie
17	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES Exécution des travaux d'électricité (courants forts et faibles)
18	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES Exécution des travaux de fourniture et pose de panneaux photovoltaïques

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code	Description	Code	Code	Code
01bis	45262660-5	Travaux de désamiantage			
01	45111100-9	Travaux de démolition			
02	45112500-0	Travaux de terrassement			
	45262522-6	Travaux de maçonnerie			
03	45261100-5	Travaux de charpente			
	45261210-9	Travaux de couverture			
	45262650-2	Travaux de bardage			
04	45262120-8	Travaux de montage d'échafaudages			
	45262110-5	Travaux de démontage d'échafaudages			
05	44316500-3	Serrurerie			
	45000000-7	Travaux de construction			
06	45421000-4	Travaux de menuiserie			
	14721000-1	Aluminium			
07	45000000-7	Travaux de construction			
08	45443000-4	Travaux de façade			

Lot(s)	Code	Description	Code	Code	Code
09	45421152-4	Installation de cloisons			
	45421146-9	Mise en place de plafonds suspendus			
10	45421000-4	Travaux de menuiserie			
11	45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples			
12	45431000-7	Carrelages			
	45262321-7	Travaux de chape			
13	45442100-8	Travaux de peinture			
	90910000-9	Services de nettoyage			
14	45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs			
15	45000000-7	Travaux de construction			
16	45330000-9	Travaux de plomberie			
	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation			
17	45311200-2	Travaux d'installations électriques			
18	45261215-4	Travaux de couverture de panneaux solaires			

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante libre n'est autorisée.

2.4 - Variantes exigées

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base et devront faire une proposition pour la variante exigée relative au lot n°03 :

Lot(s)	Code	Libelle	Description
03	VAR 1 lot 3	couverture en plaques nervurées en tôle d'acier revêtue	couverture en plaques nervurées en tôle d'acier revêtue remplaçant le poste "couverture à joint debout en zinc"

L'absence de chiffrage de ces prestations « en variante » dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera le rejet de l'offre de base.

2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

Sans objet.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet METAMORPHOSES sis Porte d'en bas, 01800 Pérourges. Le cabinet est représenté par Mme Eva COCHI CHAMBI (tel : tel 04.74.37.06.09/ courriel atelier@metamorphoses-architectures.com), titulaire d'une mission de base de maîtrise d'œuvre composée des éléments de missions suivants tels que définis par le code de la commande publique : DIAG/ ESQ/ AVP/ PRO/ ACT/ VISA/ DET et AOR.

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est confiée au cabinet METAMORPHOSES, maître d'œuvre de l'opération.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôleur technique est le cabinet APAVE, Agence de Bourg en Bresse, 515 chemin du petit plan, 01250 Saint Just. Le cabinet est représenté par M. Olivier GRICOURT (tel 06.09.81.44.70/ courriel : olivier.gricourt@apave.com). Les missions confiées sont les suivantes : BRD/ F/ HAND-ERP/ HYSa/ LE/ LP/ PHa/ SEI/ Th.

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II est assurée par le cabinet APAVE, Agence de Bourg en Bresse, chemin du petit plan, 01250 Saint Just. Le cabinet est représenté par M. Frédéric GENIN (courriel : frederic.genin@apave.com).

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

Le calendrier prévisionnel d'exécution visé au CCAP est fourni en annexe de ce document.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées par le budget principal de la commune et assurées sur ses ressources propres ainsi que par l'octroi d'éventuelles subventions.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) propre à chaque lot
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) propre à chaque lot
- Le planning prévisionnel
- Les pièces graphiques et techniques
- Le plan général de coordination
- Le rapport de diagnostic amiante-plomb (initial + complémentaire)

Il est téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante : <https://webmarche.adullact.org>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)	Non
Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Présentation d'une sélection de 3 à 5 références de travaux similaires et de complexité équivalente (réutilisation de bâtiment) de moins de 5 ans : le candidat devra préciser l'identité du maître d'ouvrage, le nom d'une personne référente du maître d'ouvrage à contacter, la nature des travaux et le volume financier.	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Lot(s)	Désignation	Qualification(s) requise(s)	Effectifs
01	CURAGE - DEMOLITION Exécution des travaux de curage et démolition	Qualibat 1161 / 1112	EFF 2
02	TERRASSEMENTS - VRD - GROS OEUVRE - MACONNERIE Exécution des travaux de terrassements, voirie et réseaux divers, gros oeuvre et maçonnerie	Qualibat 2111 ou équivalent	EFF 2
03	CHARPENTE - MUR A OSSATURE BOIS - COUVERTURE - BARDAGE Exécution des travaux de charpente, mur à ossature bois, couverture et bardage	Qualibat 2312 / 3181 / 3813 ou équivalent	EFF 3
04	ECHAFAUDAGE Exécution des prestations de fourniture et pose d'échafaudage	Qualibat 1411 ou équivalent	EFF 2
05	SERRURERIE - METALLERIE Exécution des travaux de serrurerie et métallerie	Qualibat 4412 ou équivalent	EFF 2
06	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM Exécution des travaux de menuiseries extérieures aluminium	Qualibat 35 21 ou équivalent	EFF 2
07	MURS RIDEAUX Exécution des travaux de murs rideaux	Qualibat 3712 ou équivalent	EFF 2
08	REVETEMENTS DE FACADES Exécution des travaux de revêtement de façades	Qualibat 3421 ou équivalent	EFF 2
09	DOUBLAGE - CLOISONS - FAUX PLAFONDS Exécution des travaux de doublage, cloisons et faux plafonds	Qualibat 4132 / 6611	EFF 2
10	MENUISERIES INTERIEURES Exécution des travaux de menuiseries intérieures	Qualibat 4322	EFF 2

Lot(s)	Désignation	Qualification(s) requise(s)	Effectifs
11	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES Exécution des travaux de revêtements de sols souples	Qualibat 6222 / 6212	EFF 2
12	CHAPE - CARRELAGE - FAIENCE Exécution des travaux de chape, carrelage et faïence	Qualibat 63 11	EFF 1
13	PEINTURE - NETTOYAGE Exécution des travaux de peinture et nettoyage	Qualibat 6111	EFF 2
14	ASCENSEUR Exécution des travaux de fourniture et pose d'ascenseur	Références	EFF 1
15	PLANCHER TECHNIQUE Exécution des travaux de réalisation de planchers techniques	Qualibat 6622	EFF 1
16	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE Exécution des travaux de chauffage, ventilation et plomberie	Qualibat 5212 / 5311 / 5111 ou équivalent	8 personnes (2 plomberie, 2 ventilation et 4 chauffage et climatisation)
17	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES Exécution des travaux d'électricité (courants forts et faibles)	Qualifelec MGTIO classe III ou équivalent	Classe III
18	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES Exécution des travaux de fourniture et pose de panneaux photovoltaïques	Qualibat 5911	-

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat), disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes : dûment complété, daté, et signé par le représentant qualifié de toutes les sociétés candidates ayant vocation à être titulaires du marché ou toute personne ayant pouvoir d'engager ces sociétés. Cet acte d'engagement porte acceptation du Cahier des Clauses Administratives Particulières et de ses annexes, du Cahier des Clauses Techniques Particulières et de ses annexes, des pièces techniques et graphiques sans aucune réserve ;	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF), dûment complétée	Non
Le mémoire technique justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Le plan général de coordination	Non
Une attestation de visite des locaux	Non

NB: Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et les documents remis par le pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux visés ci-dessus et leurs annexes ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi. Le cas échéant, sur demande expresse, le candidat signera le CCAP et les documents fournis par le pouvoir adjudicateur et leurs annexes dans le cadre de la mise au point du marché. Dans tous les cas, les documents détenus par le pouvoir adjudicateur et notifiés au titulaire constitueront les documents contractuels.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les sous-traitants déclarés pour agrément devront disposer des mêmes qualifications que celles requises pour les titulaires du marché. En outre, en application des dispositions de l'article L. 2193-3 du code de la commande publique, la méthodologie d'exécution détaillée de certains ouvrages listés à l'article 8.2 (Ouvrages concernés pour la fourniture des détails d'exécution) du règlement de la consultation servant de support à l'analyse de la valeur technique, il est attendu que les titulaires du marché réalisent eux-mêmes ces prestations en raison de la technicité de ces dernières et de leur engagement contractuel sur la méthodologie d'exécution.

6.2 - Présentation des variantes exigées

Les candidats présenteront un dossier général "variantes exigées" comportant un sous-dossier pour chacune de ces prestations. Chaque prestation sera chiffrée dans l'acte d'engagement, en complément de l'offre de base.

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est imposée par le pouvoir adjudicateur. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les candidats devront impérativement procéder à une visite du bâtiment concerné par les travaux préalablement à la remise de leur offre, afin d'appréhender les modalités d'accès et les contraintes diverses. Cette visite sur site revêt un caractère obligatoire. Le maître d'ouvrage remettra aux candidats présents une attestation de visite du site qu'il leur appartiendra de remettre à l'appui de leur offre.

Les visites organisées par le maître d'ouvrage auront lieu le **lundi 15 mars 2021 à 10h00** et le **lundi 22 mars 2021 à 10h00**. Le rendez-vous est fixé sur le site, devant le bâtiment (rue des Acacias, 01170 GEX). Il ne sera répondu à aucune question lors de ces visites. Pour obtenir les renseignements nécessaires à l'établissement de leur offre, les candidats devront se conformer aux modalités prévues à l'article 9.1 du présent règlement, ce qui permettra une diffusion égalitaire des réponses (profil d'acheteur : <https://webmarche.adullact.org>).

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://webmarche.adullact.org>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Mairie de GEX 77 rue de l'horloge BP 407 01174 Gex.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties. **Ainsi la signature manuscrite de l'acte d'engagement par l'attributaire est souhaitable dès le stade de la remise des offres.**

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée. Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié. La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Valeur technique des prestations	60.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %

Analyse de la valeur technique

L'appréciation de la valeur technique de l'offre du candidat sera basée sur le contenu du mémoire technique établi par ce dernier, en fonction du degré de pertinence et de précision des informations transmises.

Les sous-critères pris en compte seront les suivants pour les **lot 2** (terrassements VRD Gros Œuvre Maçonnerie)/ **lot 3** (Charpente – mur à ossature bois – couverture – bardage)/ **lot 5** (serrurerie – métallerie) / **lot 6** menuiseries extérieures / **lot 7** Murs rideaux / **lot 9** Doublage – Cloisons – Faux plafonds / **lot 10** menuiseries intérieures / **lot 11** Sols souples.

- Sous-critère 1 – Moyens humains et matériels affectés au chantier et adéquation au regard des travaux projetés et des délais impartis **(10 Points)**
- Sous-critère 2 – Méthodologie **(50 points)**
 - Méthodologie d'exécution des travaux /15
 - Détail d'exécution des ouvrages suivants (selon lots*)/15 *Cf ci-dessous*
 - Qualité des matériels et matériaux proposés/10
 - Modalités d'approvisionnement /5
 - Dispositions mises en œuvre pour l'évacuation et le tri des déchets /5

*Ouvrages concernés pour la fourniture des détails d'exécution :

Lot 2 – Gros Œuvre – Maçonnerie – Terrassements – VRD :

- Technique et type de lasure utilisée pour les murs avec application d'un glacis
- Descriptif des banches utilisées / Études EXE

Lot 3 – Charpente – Mur à ossature bois – Couverture – Bardage :

- Méthodologie de fabrication et de pose des murs ossature bois

Lot 5 – Serrurerie – Métallerie :

- Méthodologie pour la pose de l'habillage métallique et des grilles (mur rideau et clôtures)
- Méthodologie de pose des brises soleil

Lot 6 – Menuiseries extérieures aluminium :

- Méthodologie de pose des ouvertures en saillies sur pignon
- Méthodologie de pose des portes automatiques

Lot 7 – Murs rideaux

- Méthodologie de pose du mur rideau

Lot 9 – Doublages – Cloisons – Faux plafonds

- Méthodologie de réalisation des cloisons courbes
- Méthodologie de pose des plafonds lumineux

Lot 10 – Menuiseries intérieures

- Méthodologie de pose des plinthes bandeaux LED
- Méthodologie de pose des portes à charnières invisibles
- Détails de fabrication des claustras bois et des banques d'accueil

Lot 11 – Sols souples

- Technique de découpe et de jonction entre sols de différente teinte

Les sous-critères en compte pour les lots **(04/08/12/13/14/15/16/17/18)** seront les suivants :

- Les sous-critères pris Sous-critère 1 – Moyens humains et matériels affectés au chantier et adéquation au regard des travaux projetés et des délais impartis **(10 Points)**
- Sous-critère 2 – Méthodologie **(50 points)**
 - Méthodologie d'exécution des travaux /20
 - Qualité des matériels et matériaux proposés/10
 - Modalités d'approvisionnement /10
 - Dispositions mises en œuvre pour l'évacuation et le tri des déchets /10

Les sous-critères en compte pour le lot **01 démolition** seront les suivants :

Les sous-critères pris :

- Sous-critère 1 – Moyens humains et matériels affectés au chantier et adéquation au regard des travaux projetés et des délais impartis **(20 Points)**
- Sous-critère 2 – Méthodologie **(40 points)**
 - Méthodologie d'exécution des travaux /20
 - Dispositions mises en œuvre pour l'évacuation et le tri des déchets /20

L'évaluation par sous-critères permet de distribuer le nombre de points résultant du pourcentage de la pondération. La note maximum de 60 pour ce critère est attribuée au candidat qui obtient le plus grand nombre de points distribués sur ce critère. Pour les autres offres, le calcul de la note relative s'effectue à partir de la formule :

La formule à appliquer est :
$$\text{Note} = \frac{(\text{Note d'évaluation de l'offre du candidat})}{(\text{Note d'évaluation de la meilleure offre})} \times 60$$

Analyse du prix des prestations

En ce qui concerne le critère « prix des prestations », le candidat le moins-disant se verra attribuer la note maximale (hors offre confirmée anormalement basse dans les conditions définies à l'article R 2152-4 du code de la commande publique). Pour les candidats suivants, la note qui leur sera attribuée sera inférieure de façon proportionnelle à l'écart séparant le montant de leur offre de celui de l'offre la moins-disante.

La formule à appliquer est :
$$\text{Note} = \frac{(\text{Prix offert le plus bas})}{(\text{Prix du candidat})} \times 40$$

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base et devront faire une proposition pour la variante exigée (article R. 2151-9 du code de la commande publique) relative au lot n°03 « Charpente/ mur à ossature bois/ couverture/ bardage ».

L'absence de chiffrage de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

Si la variante est retenue, elle se substitue à l'offre de base. Les offres de base et les variantes sont jugées en une seule fois sur la base des mêmes critères et selon les mêmes modalités.

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Le cas échéant, les négociations seront conduites dans des conditions garantissant l'égalité de traitement entre les candidats

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 – Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://webmarche.adullact.org>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Lyon

184 rue Duguesclin

69433 LYON CEDEX 3

Tél : 04 87 63 50 00

Télécopie : 04 87 63 52 50

Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://lyon.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Lyon

184 rue Duguesclin

69433 LYON CEDEX 3

Tél : 04 87 63 50 00

Télécopie : 04 87 63 52 50

Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://lyon.tribunal-administratif.fr/>